



Recueil des Actes Administratifs

La version papier du Recueil des Actes Administratifs peut être consulté sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de région Poitou-Charentes, Préfecture de la Vienne.

Recueil des Actes Administratifs

n°73 – du 28 septembre 2015

Publié le 28/09/2015

- SOMMAIRE -

Thème Acte	Titre Acte	Date de Signature
<i>Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Poitou-Charentes</i>		
<i>Arrêté</i>	Arrêté n° 2015/DIRECCTE/POLE C/ 06 autorisant l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel des raisins frais et des moûts destinés à l'élaboration des vins de la récolte 2015 en Poitou-Charentes.	<i>24/09/2015</i>



PREFET DE LA REGION POITOU-CHARENTES

DIRECTION REGIONALE
DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
POLE C
47 RUE DE LA CATHEDRALE
86035 POITIERS CEDEX

ARRETE N°2015/DIRECCTE/POLE C/06 autorisant l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel des raisins frais et des moûts destinés à l'élaboration des vins de la récolte 2015 en Poitou-Charentes

La Préfète de la région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) n°922/72, (CEE) n°234/79, (CE)n°1037/2001 et (CE) n°1234/2007 du Conseil,

Vu le règlement (CE) n°606/2009 de la Commission du 10 juillet 2009 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n°479/2008 du Conseil en ce qui concerne les catégories de produits de la vigne, les pratiques œnologiques et les restrictions qui s'y appliquent, modifié,

Vu le code général des impôts ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits vitivinicoles et à certaines pratiques œnologiques ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2012 relatif aux conditions d'autorisation de l'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 mai 2014 portant délégation de signature administrative à M. Jean-François ROBINET, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2014 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Poitou-Charentes ;

Vu l'avis du CRINAO du bassin Val de Loire réuni le 27 août 2015,

Vu l'avis du président du CRINAO du bassin Val de Loire recueilli le 21 septembre 2015,

Sur proposition du Délégué Territorial de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité reçue le 22/09/2015,

ARRÊTE

Article 1

L'augmentation du titre alcoométrique volumique naturel pour l'élaboration des vins cités en annexe issus de raisins récoltés l'année 2015 est autorisée dans les limites fixées à la même annexe.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Poitou-Charentes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Poitou-Charentes, le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Poitou-Charentes, le directeur régional des douanes et droits indirects de la région Poitou-Charentes, le délégué territorial de l'INAO et le représentant territorial de FranceAgrimer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Poitou-Charentes.

Fait à Poitiers, le 24 septembre 2015

Pour la Préfète et par délégation,
Pour le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,
Le Chef du Pôle C,



Jean-Guy DUBREUIL

Annexe
Autorisation d'augmentation du titre alcoométrique volumique et limites

Vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée

Nom de l'AOC / AOP (suivi ou non d'une dénomination géographique complémentaire)	Couleur	Type(s) de vin	Variété	Département ou partie(s) de département(s) concernée(s)	Limite d'enrichissement maximal (% vol.)	Richesse minimale en sucre des raisins (g/l de moût)	Titre alcoométrique volumique naturel minimal (% vol.)	Titre alcoométrique volumique total maximal après enrichissement (% vol.)
AOP Anjou		mousseux		Deux-Sèvres Vienne	(1% autorisé par arrêtés 2015/DIRECCTE/PC/ 04 et 01 publiés les 11 et 02 septembre 2015)		10	

